



**RAPPORT D'ACTIVITÉS**  
**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**  
**CHARENTON-LE-PONT**

**ANNÉE 2019**

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**  
Centre Alexandre Portier  
21 Bis, rue des Bordeaux  
94220 CHARENTON LE PONT

Le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Charenton-le-Pont est mobilisé pour déployer des actions adaptées afin de faciliter la vie quotidienne des jeunes, des familles, des seniors, des personnes isolées et de nos concitoyens en situation de handicap.

Les Charentonnaises et les Charentonnais, confrontés à un contexte d'exclusion sociale ou de précarité économique, font également l'objet d'un suivi attentif de la part des services sociaux de la ville en lien avec les différentes structures publiques et associatives avec lesquelles nous travaillons.

Au-delà de ses missions obligatoires, le CCAS est un outil opérationnel au service des politiques sociales de la Commune afin de répondre à l'évolution des besoins sociaux de notre territoire.

Ainsi, a-t-il développé des initiatives innovantes comme le Soutien à l'Accueil du Jeune Enfant (SAJE), le Pass'sport du Cp à la 3ème, le Sport sur Ordonnance, le Conseil local de la Santé Mentale, la Caravane du Vivre Ensemble et tout dernièrement le « Pack Parent Solo » destiné aux familles monoparentales.

Enfin, une attention particulière est portée aux seniors et aux personnes en situation de handicap en leur proposant des soutiens adaptés. Enfin, des animations permettent de favoriser les liens sociaux et intergénérationnels.

Nous tenons à remercier les membres du Conseil d'administration du CCAS, nos partenaires et l'ensemble des élus et du personnel pour leur engagement et leur travail afin de renforcer les solidarités locales.

Le Centre Communal d'Action Sociale est un établissement public administratif. Il dispose de la personnalité juridique et constitue une personne morale de droit public distinct de la commune. Selon l'Article L.123-5 du code de l'Action Sociale et des Familles, **le Centre Communal d'Action Sociale anime une action générale de prévention et de développement social** dans la commune en liaison étroite avec les institutions publiques et privées.

#### **Pour un service optimal aux usagers :**

##### **De l'efficience,**

La subvention de la ville représente 75% du budget. 85 % de cette subvention est affectée directement aux aides financières versées par le CCAS aux Charentonnais en difficulté.

##### **Une organisation qui s'adapte,**

La création en juillet 2016 du « **pôle seniors** » a pointé la forte volonté des administrateurs d'accompagner les Charentonnais de la pré-retraite jusqu'à la fin de vie dans toutes ses étapes et toutes ses dimensions.

La nouvelle « **mission Santé/handicap** » a permis de construire une politique innovante dans ce domaine.

L'année 2018 est marquée par le développement du « **pôle Social** » qui a pour mission, en plus de l'analyse des besoins sociaux, d'aller au-devant des « invisibles ».

Ces services opérationnels sont soutenus par un « **pôle ressources** ».

##### **Des partenaires,**

Le Centre Alexandre Portier accueille le CCAS, la Direction de la Petite Enfance, le service Habitat, la PMI départementale ainsi que des permanences (Assistentes Sociales du Département, Association Tout'Azimut chargée de l'accompagnement des bénéficiaires du RSA, Cramif chargée de l'accès aux soins, écrivains publics de l'Association des Familles de Charenton, médiation familiale de l'UDAF et psychologue) et depuis 2017, l'Espace Autonomie départemental destiné à l'accompagnement des personnes âgées ou en situation de handicap.

30 374 habitants

14 115 ménages

412  
Naissances

4749  
Familles

1192  
Familles monoparentales

5956  
âgés de + 60 ans

3014  
< seuil de pauvreté

### *L'année 2019 a été marquée par :*

- La poursuite de la « Caravane du Vivre Ensemble » ayant pour objectifs la recherche des « invisibles » (préconisations ABS 2015), la lutte contre la précarité énergétique et l'accès aux droits ;
- L'augmentation des bénéficiaires de la téléassistance (+55 % en 3 ans) et du CMR (+ 15% en 1 an) ;
- La stabilisation des aides créées il y a 3 ans (SAJE et Pass'Sport) ;
- La sensibilisation des élus et personnels municipaux aux problématiques de Santé Mentale ;
- La mise en place opérationnelle du Sport sur ordonnance ;
- L'accompagnement des familles monoparentales (préconisations ABS 2016) ;
- La création d'une aide aux séjours scolaires du secondaire complétant la participation familiale basée sur son taux d'effort ;
- La 2ème édition des Assises de la Santé et du Sport le 20 novembre dans l'optique d'une organisation territoriale de l'offre de soins.

### *L'année 2020 devrait voir :*

- Le renouvellement de la convention du Conseil Local de Santé Mentale qui associe les villes de Charenton, Saint Mandé et Saint Maurice avec les Hôpitaux de Saint Maurice ;
- La réflexion sur la coordination de l'accompagnement des victimes de violences intrafamiliales.

## 1. ACTIONS EN FAVEUR DES FAMILLES

### 1 - Primes de Naissance

Ces primes sont attribuées sans conditions de ressources aux mères de famille âgées de moins de 25 ans lors de la naissance du 1<sup>er</sup> ou 2<sup>ème</sup> enfant, et aux mères de familles à l'occasion de la naissance d'un 3<sup>ème</sup> enfant ou au-delà.

⇒ 35 primes versées pour un montant de 16 330 € (44 en 2018 pour un montant de 19 548 €)

### 2 - Soutien à l'Accueil Individuel du Jeune Enfant (SAJE)

Cette prestation financière mensuelle permet que la garde individuelle ait un reste à charge égal à celui de la garde en crèche. Elle est versée aux familles ayant des ressources inférieures à 8000 euros mensuels et compense le surcoût de la garde individuelle.

⇒ 65 familles ont bénéficié de cette prestation pour un montant de 82 325€ (61 en 2018 pour un montant de 85 352€).

### 3 - Aide à un Projet Educatif

Cette prestation financière est attribuée par le Conseil d'Administration qui étudie la situation et les conditions du projet concourant à l'éducation ou la formation des moins de 25 ans.

⇒ 10 familles ont bénéficié de cette prestation pour un montant de 8 800€ (18 en 2018 pour un montant de 9 132€).

### 4 - Le Pass'Sport

Cette aide financière versée aux familles sous forme de bon a été revalorisée à hauteur de 100 ou 120 euros par enfant (90 ou 110 en 2018) selon les ressources de la famille, et a pour objectifs de favoriser et faciliter l'accès au sport des plus jeunes scolarisés en élémentaire ou au collège. Elle intervient en déduction du prix des cotisations sportives.

⇒ 384 enfants ont bénéficié du Pass'Sport en 2019 pour un montant de 39 470€ (355 en 2018 pour un montant de 35 530€)

### 5 - Le Pass'Activités et le Pack Parent « solo »

Dans le cadre de sa politique en faveur des familles, notamment les plus fragilisées, le C.C.A.S propose :

- Le Pass'Activités, aide financière délivrée aux familles monoparentales (tranches 1 et 2) sous la forme de « chèques loisirs », d'un montant de 100€ par enfant âgé de 3 à 18 ans (coût réel de 80€ pour le CCAS), permet de bénéficier d'une offre de loisirs (cinéma, concert, parcs d'attractions...).
- Des actions pour soutenir la parentalité avec une convention avec l'Association 3<sup>ème</sup> rive :
  - Un groupe d'échange et de parole intitulé « La rive des parents » 3 rencontres (10 mamans) : 180€
  - Un soutien psychologique individuel pouvant aller jusqu'à 12 séances intitulé « Boussole » (12 familles suivies pour 88 entretiens – 4400€ en 2019)

- Des sorties favorisant le lien social et l'émergence d'un réseau des familles
  - Une sortie au Château de Chantilly (20 familles et 53 participants) : 3975€
  - Une sortie à Guédelon (19 familles et 44 participants) : 4750€
  - Une Sortie au cirque Phoenix : 121 personnes

➔ 171 enfants ont bénéficié du Pass'Activités au 31/01/2020 pour un montant de 13 680€ (212 en 2018 pour un montant de 16 960€.

➔ Des actions diversifiées en faveur des parents solos et leurs enfants pour un montant de 13 305€

## Les dynamiques :

### Évolution des aides financières aux familles

ANNÉE	Nombre total d'aides	Montants Versés (€)
2012	164	60 755
2013	160	64 605
2014	84	36 132
2015	81	35 436
2016	226	48 081
2017	442	91 627
2018	690	169 577
2019	665	160 605

### Dont aides financières pour la petite enfance

ANNÉE	Nombre de naissance	Primes de naissance	Montants Versés (€)	Forfait Garde-SAJE	Montants Versés (€)
2012	491	65	27 751	52	23 686
2013	492	67	29 208	49	25 711
2014	505	41	17 018	42	18 860
2015	482	41	17 248	33	15 161
2016	442	29	12 726	29	9 828
2017	463	48	21 159	43	24 349
2018	436	44	19 548	61	85352
2019	436 *	35	16 330	65	82 325

\*Chiffres 2019 à consolider

Dont aides financières pour les enfants scolarisés

ANNÉE	Prime Rentrée Scolaire / Projet Educatif	Montants Versés (€)	Pass'Sport	Montants Versés (€)	Pass'Activités	Montants Versés (€)
2012	47	9 318	/	/	/	/
2013	44	9 686	/	/	/	/
2014	1	254	/	/	/	/
2015	7	3 027	/	/	/	/
2016	12	9 437	156	16 090	/	/
2017	14	12 339	337	33 780	/	/
2018	18	9 132	355	35 530	212	16 960
2019	10	8 800	384	39 470	171(*)	13 680 (*)

\*au 31/01/2020

## 2. INSERTION

### 1 - Domiciliation

#### ➔ Stabilisation du nombre de domiciliés

- ⇒ 52 domiciliés en 2019 (50 en 2018)
- ⇒ **1489 courriers** gérés par l'accueil du C.C.A.S **+20.76%** (1233 en 2018 et 1115 en 2017)
- ⇒ Motifs des nouvelles demandes : Expulsion, rupture d'hébergement
- ⇒ Motifs des sorties : Départ sans donner suite / **Relogement (dont 3 dans le parc social locatif charentonnais)**

DOMICILIATION					
	2015	2016	2017	2018	2019
Nb de domiciliés	2	23	47	50	52
Nouvelles demandes	2	22	22	22	28
Renouvellements	0	2	13	28	24
Nb de sortants				18 Dont 6 relogements	21 Dont 5 relogements

➔ **Pré-évaluation et instruction des demandes rSa : Une baisse continue et importante des demandes**

Le nombre de d'instruction de demande rSa au C.C.A.S est en baisse constante depuis 2013 (-70%). La dématérialisation des demandes explique en partie le phénomène. Toutefois, le C.C.A.S reste un lieu ressources pour les personnes fragilisées qui désirent instruire leur demande.

	Pré-Évaluation rSa		Instruction rSa	
	TOTAL	Evolution	TOTAL	Evolution
2013	111		181	
2014	146	+31.53%	178	-1.65%
2015	186	+27.40%	172	-3.37%
2016	231	+19.48%	154	-10.5%
2017	189	-22.22%	125	-18.83%
2018	114	-39.68%	70	-44%
2019	69	39.47%	53	-24.29%

3 - Aides financières attribuées par le Conseil d'Administration

➔ **Une augmentation de l'enveloppe et une diminution des demandes**

- ⇒ 5 avances remboursables ont été concrétisées pour un montant de 5396€ (2 en 2018)
- ⇒ 13 familles ont bénéficié d'un **séjour d'une semaine à Noirmoutier (contre 1 seule l'an dernier)** pour une prise en charge totale de 8060€ par le C.C.A.S (1 112€ + transport)

AIDES FINANCIERES						
	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Nb de demandes	84	75	76	84	75	51
Aides attribuées	46	46	47	51	48	41
Refus / Ajournées	38	29	29	33	27	10
Montant total accordé	8 783 €	16 628 €	13 971 €	14 916 €	16 641€	15 510€
Évolution des montants		89%	-16%	7%	11.56%	- 6.8%

Types d'aides						
	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Habitation	40	48	41	41	39	31
Santé	19	12	19	12	16	4
Enfant	10	4	10	9	9	5
Impayés	9	6	5	10	11	11
Taxe	2	4	4	8	2	2
Mobilités	8	2	0	3	5	0

Causes et facteurs				
	2016	2017	2018	2019
Aucun	29	39	33	18
Rupture de droit	11	9	16	5
maladie	8	7	14	12
dépense imprévue	7	7	0	3
chômage	6	10	7	5
séparation	5	1	3	4
décès	4	3	1	0
traumatisme	3	0	0	0
déménagement	3	3	1	4

#### 4 – Une méthode de travail : les coordinations

Les instances de coordination sont une méthode d'intervention sociale qui se généralise à l'ensemble des secteurs (santé, jeunesse, sans-abrisme) après avoir été initialisé historiquement par le secteur gérontologique. Elles répondent à plusieurs objectifs :

- **La mobilisation des acteurs en structurant les synergies autour de situations sociales complexes**
- **L'échange de pratiques entre acteurs sociaux du territoire**
- **La diffusion d'informations utiles et de projets innovants sur le territoire**

En plus de la coordination gérontologique et des cellules de cas complexes, le CCAS pilote et/ou anime :

- La coordination Sans-Abrisme : 3 rencontres pour 18 cas étudiés en 2019
- La coordination Jeunesse : 7 rencontres pour 10 cas étudiés en 2019

#### **Projets 2020**

Le soutien à la scolarité et la refonte des primes de naissance  
La constitution du réseau des familles



### 3. SANTÉ

#### 1 - Le Conseil Local de Santé Mentale

Espace de concertation entre les élus de Charenton, Saint-Mandé et Saint-Maurice, les Hôpitaux de Saint-Maurice, les associations d'usagers (UNAFAM et ESQUI), le Conseil Local de Santé Mentale (CLSM) fonctionne depuis 2 ans, avec le soutien technique de l'Agence Régionale de Santé. S'appuyant sur un partenariat actif et impliqué il se mobilise en 2019 autour d'actions émanant des 3 groupes de travail issus de la première assemblée plénière :

- ▶ La formation de sensibilisation aux troubles psychiques, dispensée par les Hôpitaux de Saint-Maurice, a bénéficié à 18 agents municipaux de Charenton travaillant en contact avec le public.
- ▶ La Cellule de situations complexes dont l'objectif est d'apporter une réponse collective efficace et partenariale aux situations signalées, fonctionne trimestriellement à Charenton (3 rencontres pour 15 cas étudiés en 2019).
- ▶ La création d'un Club thérapeutique, lieu d'accueil et d'activités, destiné aux patients des 3 villes du CLSM avec la participation de soignants des Hôpitaux de Saint-Maurice, verra le jour début 2020 à St Maurice.

Après le Maire de Saint-Maurice, c'est à celui de Saint-Mandé qu'est revenue en 2019 la Présidence du CLSM, avant qu'elle soit confiée au Maire de Charenton en 2020. L'Assemblée plénière du 28 mars 2019 a rassemblé à Saint-Mandé, 60 professionnels de santé et du médico-social, acteurs locaux et usagers (150 personnes en 2018 à Saint-Maurice).

#### 2 - Le Sport sur ordonnance, Sport-Santé

- Première commune du Val-de-Marne à mettre en place le Sport sur ordonnance, Charenton a bénéficié d'un soutien de 47 500€ de la Conférence des financeurs en 2018 et 2019. Au bout d'un an, le dispositif a dépassé l'objectif de 50 participants (54 inscrits en 2019 contre 25 en 2018). Les  $\frac{3}{4}$  des bénéficiaires sont âgés de 60 ans à 83 ans, majoritairement des femmes, tous atteints d'affections de longue durée (ALD), de diabète ou d'hypertension artérielle. Deux groupes sont constitués, l'un s'adressant aux personnes fragiles ayant des restrictions sévères, l'autre aux personnes en meilleure condition physique, avec des séances de réveil musculaire, remise en forme, parcours training, parcours découverte (marche nordique, boxe, escalade...).
- L'encadrement est assuré par deux coachs formés « Activité Physique Adaptée » et « Sport Santé », dont un agent du Service municipal des Sports. Les progrès apparaissent dès les premières séances, la pratique collective et le lien social qui en résulte agissent de manière bénéfique. Le taux d'absentéisme (de 50% à 75%) est lié à des rechutes, hospitalisations ou interruption temporaire ordonnée par le médecin. L'objectif du parcours est de poursuivre l'activité physique grâce à un réseau sport-santé (clubs sportifs, activités adaptées seniors). Ceux qui ne sont pas prêts à quitter le dispositif peuvent y rester une deuxième année moyennant une participation financière de 120€/an pour les personnes imposables, 60€/an pour les non-imposables et 30€/an pour les bénéficiaires de minima sociaux.

### 3 - Actions Santé

▶ 145 personnes ont participé aux 2<sup>èmes</sup> Assises de la Santé et du Sport le 20 Novembre 2019. L'objectif était la réflexion autour de la co-construction d'un projet territorial de Santé pour organiser une offre de soins de proximité globale et cohérente dans le cadre de la loi Santé 2022 au regard de l'offre de soins à Charenton, des logiques de parcours des Charentonnais et de l'offre de prévention.

▶ Près de 120 charentonnais ont pris part, pour la deuxième année, au dépistage gratuit et anonyme de la maladie rénale, du diabète, de l'hypertension artérielle et de l'obésité par les Hôpitaux de Saint-Maurice au marché de Charenton, en mars 2019.

### 4 - Handicap

En quatre ans, 28 établissements publics municipaux ont été rendus accessibles dans le cadre de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP). Une demande de prolongation de 2 ans auprès du Préfet est préconisée suite aux surcoûts des travaux à entreprendre contrairement aux estimations faites par le cabinet chargé du diagnostic.

Les actions de sensibilisation au handicap ont été reconduites lors du Forum et la mise en place d'ateliers dans les écoles primaires auprès de 4 classes de CM1

### Projets 2020

- **La constitution du groupe de travail « Territoire Organisé Uni de Santé (TOUS) Ensemble »,** incluant des professionnels de santé et visant à garantir sur un territoire à définir la prise en charge des soins et de la santé ;

65-79 ans  
2800 en 2018  
**2996 en 2019**

80 ans et plus  
1400 en 2018  
**1523 en 2019**

## 4. PÔLE SENIORS : LIEN SOCIAL ET ANIMATION

### Les missions :

- ⇒ Accompagner les habitants pour leur permettre de bien vivre leur avancée en âge dans le contexte actuel d'allongement de la vie
- ⇒ Stimuler l'autonomie, préserver la santé et développer le lien social en proposant des activités régulières ou ponctuelles, physiques, sportives ou cognitives, récréatives ou festives, adaptées à chacun et à chaque étape de sa vie
- ⇒ Valoriser le rôle social des seniors

*Afin d'atteindre ces missions, le service organise des activités, des voyages, des sorties ainsi que des festivités. Il assure l'animation de la coordination gériatrique et la mise en place de la politique de prévention.*

### 1 - Les activités

**➔ 459 retraités ont participé à une activité (358 en 2017, 385 en 2018) + 22% en 2 ans**

Le nombre d'activités a augmenté et le nombre de créneaux est stable.

	Nombre d'activités	Nombre de créneaux	Inscriptions	Nombre de personnes	Nombre de personnes à 50 %	CMR	Personnes en liste d'attente
2016	13	34	397	365	97	0	34
2017	16	35	439	358	146	0	30
2018	17	31	625	385	187	1	0
2019	18	33	730	459	212	3	22

### 2 - Les voyages

**➔ 67 retraités sont partis en vacances en 2019**

Cette année, deux séjours ont été proposés par le Service Animation seniors :

- du 12 au 19 mai Sainte Maxime 34 participants
- du 20 au 24 septembre Ker Al Lann 33 participants

	Voyages	Nb de voyageurs	Tarif maximum appliqué	Dépenses	Recettes	Aide du CCAS	Aide CCAS /voyageur
2015	Crète	27	618 €	19 246 €	15 472 €	2 233 €	82 €
	Marché de Noël	14	438 €	7 788 €	4 218 €	1 953 €	139 €
	<b>TOTAL</b>	<b>41</b>		<b>27 034 €</b>	<b>19 690 €</b>	<b>4 186 €</b>	
2016	Valence	22	750 €	22 212 €	14 111 €	2 988 €	135 €
	Asnelles (ANCV)	26	350 €	7 888 €	8 452 €	1 067 €	41 €
	<b>TOTAL</b>	<b>48</b>		<b>30 100 €</b>	<b>22 563 €</b>	<b>4 055 €</b>	
2017	Chypre	19	779 €	23 553 €	12 872 €	2 948 €	155 €
	Sologne (ANCV)	37	328 €	12 696 €	10 321 €	2 661 €	71 €
	<b>TOTAL</b>	<b>56</b>		<b>36 249 €</b>	<b>23 193 €</b>	<b>5 609 €</b>	
2018	Corse (ANCV)	38	737 €	26 679 €	25 078 €	4 393 €	115 €
	Préfailles (ANCV)	28	553 €	8 587 €	9 768 €	3 114 €	111 €
	<b>TOTAL</b>	<b>66</b>		<b>35 266 €</b>	<b>34 846 €</b>	<b>7 507 €</b>	
2019	Sainte-Maxime (ANCV)	34	735 €	18 187 €	14 711 €	3 478 €	102 €
	Ker Al Lann (ANCV)	33	399 €	14 551 €	11 190 €	2 024 €	61 €
	<b>TOTAL</b>	<b>67</b>		<b>32 338 €</b>	<b>25 901 €</b>	<b>5 503 €</b>	

### 3 - Les festivités

➔ **La cérémonie des Vœux de Monsieur le Maire s'est déroulée pour la deuxième fois au Théâtre des 2 Rives.** Elle a réuni 882 retraités pour un coût de 8500 euros (480 retraités en 2018 pour un coût de 4 500€).

➔ **Le repas dansant** à l'hippodrome a réuni 1342 seniors pour un coût de 71817 euros (et 4370 euros de recettes liées au transport). En 2018, le Plateau de Gravelle avait rassemblé 1210 seniors pour un coût de 59 402 €.)

Année	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Festivités	Déjeuner à La Tour Eiffel	Déjeuner dansant au Moulin Brûlé	Goûter au Paradis Latin	Croisière sur la Seine	Déjeuner dansant au Plateau de Gravelle	Hippodrome de Vincennes
Inscriptions	1 253	914	1 148	1 257	1 210	1342

➔ **La semaine bleue** a touché 1158 seniors qui ont participé à une ou plusieurs des 26 activités proposées. Cette année, la prévention était à l'honneur. Les recettes s'élèvent à 2 900 € pour une dépense de 20 524 €. (757 en 2018 pour 19 activités proposées).

4 - Les sorties

	Sorties journée					Sorties demi-journée				
Année	2015	2016	2017	2018	<b>2019</b>	2015	2016	2017	2018	<b>2019</b>
Nb de sorties	13	8	15	9	<b>10</b>	29	19	9	4	<b>7</b>
Inscriptions	445	334	809	370	<b>490</b>	492	332	155	67	<b>220</b>
Personnes 50%	45	67	135	58	<b>92</b>	11	59	22	12	<b>0</b>
Personnes CMR	0	6	2	4	<b>9</b>	0	0	0	0	<b>0</b>
	Sorties à la mer					Repas festifs				
Année	2015	2016	2017	2018	<b>2019</b>	2015	2016	2017	2018	<b>2019</b>
Nb de sorties	4	7	5	8	<b>7</b>	2	3	3	2	<b>3</b>
Inscriptions	187	361	285	330	<b>463</b>	160	400	389	367	<b>571</b>
Personnes 50%	10	63	58	72	<b>130</b>	23	53	64	52	<b>69</b>
Personnes CMR	0	0	4	2	<b>3</b>	10	4	20	4	<b>11</b>

TOTAL DES SORTIES					
Année	2015	2016	2017	2018	2019
Nb de sorties	48	37	32	23	22
Inscriptions	1 284	1 427	1 638	1 134	1744
Personnes concernées		575	560	525	675
Personnes 50%	89	242	279	194	291
Personnes CMR	10	10	26	10	23

Budget sorties et festivités hors transport				
	Dépenses	Recettes	Soutien CCAS	Participation usager
2015	39 672 €	27 490 €	12 182 €	69 %
2016	41 014 €	26 258 €	14 756 €	64 %
2017	53 531 €	29 607 €	23 924 €	55 %
2018	32 885 €	23 220 €	9 665 €	71 %
2019	35 312 €	23 175 €	12 137 €	65 %

**Projets 2020**

- Maintenir l'ensemble des animations et loisirs afin de favoriser la vie sociale des personnes âgées, de retarder leur perte d'autonomie et leur repli sur soi en développant les sorties.
- Favoriser les ateliers de prévention
- Développer les animations pour les personnes en voie d'isolement ou isolées

## PÔLE SENIORS : ACTIONS, AIDES ET SERVICES

C'est le service « soutien aux seniors » qui est chargé principalement de l'accueil du Centre Communal d'Action Sociale. Ses missions principales sont :

- ✓ Accueillir, écouter, comprendre le public et ses demandes ;
- ✓ Informer, orienter, accompagner les demandeurs ;
- ✓ Instruire et suivre les diverses demandes d'aides sociales ;
- ✓ Participer à la prévention et à la lutte contre l'isolement des personnes fragilisées par l'âge, la situation de handicap, la maladie, la précarité financière etc...

### 1 - Les aides légales

➔ Avec la mise en place des demandes en ligne, le CCAS instruit de moins en moins de dossiers et se recentre sur la lutte contre le non-recours

AIDES LEGALES	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Aide médicale d'État	89	104	113	92	52	28	21	10
Aides ménagères au titre de l'aide sociale	21	9	20	9	13	8	5	9
Allocation personnalisée d'autonomie	29	34	17	80	16	33	50	23
Allocation de solidarité aux personnes âgées	4	4	2	2	7	5	<b>23</b>	<b>29</b>
Allocation adulte handicapé	18	22	10	11	11	9	11	7
Allocation compensatrice	13	24	12	6	-	1	-	2
Prestation compensatrice du handicap	10	0	5	2	5	11	10	4
Reconnaissance Travailleur handicapé	15	18	8	7	10	6	8	5
Allocation Éducation enfant handicapé	2	2	0	2	-	-	-	-
Cartes d'invalidité, station debout pénible	140	161	105	102	87	106	85	40
Hébergement personnes handicapées	6	10	11	14	8	7	12	14
Hébergement personnes âgées	26	32	26	31	27	28	30	23
Enquêtes obligations alimentaires	42	34	29	33	28	27	27	13
Pré-évaluation RSA	-	-	-	-	231	189	103	71
Successions	21	17	19	13	15	16	21	25
Chéquiers Mobilité	55	81	38	33	52	58	38	22

2 - Les aides facultatives

➔ Un recentrage sur les besoins essentiels

AIDES FACULTATIVES		2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Prime de chauffage puis ASD	Bénéficiaires	304	315	336	309	300	307	304	-
	Coût CCAS	33 816€	36 336€	40 539€	39 854€	35 941€	40 410€	39 260€	
Complément mensuel de ressources Âgés	Bénéficiaires	80	92	111	114	107	102	126	144
	Coût CCAS	155 375€	171 263€	188 576€	205 070€	197 858€	226 660€	202 342€	220453 €
Complément mensuel de ressources Handicapés	Bénéficiaires	63	72	96	87	91	86	83	92
	Coût CCAS	104 326€	133 752€	155 518€	169 974€	171 690€	200 096€	191 477€	203572€
Prise en charge accueil de jour	Bénéficiaires	-	-	-	-	-	6	7	6
	Coût CCAS						3 568€	5 129€	6950€
Restauration à domicile	Bénéficiaires	98	100	104	103	146	105	106	108
	<i>Nouvelles demandes</i>	41	46	49	48	46	54	58	37
	Nombre de repas		19 069	18 114	16 854	16 174	15 503	14 718	17 544
	Coût CCAS	16 874€	17 466€	18 593€	19 263€	46 540€	48 550€	45 768€	62 016€
Téléassistance:	Bénéficiaires	235	225	242	246	252	312 +24 %	350 +12 %	392 +12%
	Coût CCAS	3 280€	2 883€	1 772€	1 568€	407€	31 254€	35 944€	36800€
Coût total pour le C.C.A.S		313 671€	361 700€	404 998€	435 729€	452 436€	550 538€	519 920€	529 791€

## 1 - La prévention

### ✓ Plan bleu

117 personnes se sont inscrites sur le registre « personnes vulnérables » (146 en 2018). A l'occasion de deux déclenchements du « plan bleu » (24 au 29 juin et 22 au 27 juillet 2019) le Pôle des Solidarités s'est mobilisé pour accompagner ces personnes, mais aussi toutes celles repérées tout au long de l'année comme étant particulièrement fragilisées, soit **300 personnes appelées régulièrement**, au Centre A. Portier et à la Résidence Jeanne d'Albret, avec le soutien des élus de permanence, du service Etat Civil et en lien également avec les partenaires habituels de la gérontologie (Aidapac, Clapa, Espace Autonomie etc). C'est également l'occasion de renforcer les inscriptions des personnes repérées au service de la téléalarme, en collaboration avec le Conseil Départemental qui en assure la gratuité pendant l'été.

- ✓ **Visites au domicile des personnes fragilisées** par les administrateurs et les agents du CCAS, à l'occasion de repérage ou signalements sociaux. Les retraités fragilisés ont été invités à l'occasion du repas de fin d'année du Pôle Seniors
- ✓ **Lutte contre le non-recours et accès aux droits** en s'appuyant sur le Complément mensuel de ressources qui lui-même permet de dépasser le seuil de pauvreté (1050 euros pour une personne seule et 1575 pour un couple)

## 2 - Les services de soutien à domicile

### ✓ Mobilité

Afin de **prévenir l'isolement lié aux difficultés de mobilité**, le bus-service a permis à 102 personnes (89 en 2018) de bénéficier de trajets tout au long de l'année.

### ✓ Téléassistance

Depuis la prise en charge des frais pour tous par le CCAS, le nombre d'abonnés à **la téléassistance** a augmenté de 55 %. Les personnes qui déclenchent la téléalarme suite à une chute sont systématiquement rappelées par un agent du CCAS et le détecteur de chutes est désormais proposé aux bénéficiaires dont l'état de santé nécessite ce type d'installation.

- ✓ **Consolidation de la fréquentation** au service de **restauration à domicile** avec le nouveau prestataire Elior La Poste. Une soixantaine de bénéficiaires/jour pour un engagement financier du CCAS de 1000€/an/bénéficiaires

## 3 - Le Soutien aux partenaires du maintien à domicile

### ✓ AIDAPAC

Une subvention de 227 000 € est versée à l'Association des Intervenants à Domicile (AIDAPAC)  
Ce soutien annuel à l'action des équipes du SAAD répond aux 4 axes retenus dans le cadre du Contrat annuel d'objectifs et de moyens (CPOM) signé avec le CCAS par l'AIDAPAC :

- projet 1 : Continuité de service
- projet 2 : Professionnalisation
- projet 3 : Modernisation
- projet 4 : Mutualisation



✓ **Accueil de jour**

Une prise en charge du **reste à payer pour les bénéficiaires de l'hôpital de jour de l'Ehpad** Gabrielle d'Estrées est assurée, soit 6950 euros pour 6 personnes sur l'année 2019, (5 129 € pour 7 en 2018 et 3 568 € pour 6 en 2017).

**4 - La coordination gérontologique : Situations complexes et complémentarité d'actions**

La coordination gérontologique regroupe chaque mois une vingtaine de participants de tous les secteurs, social, médical, médico-social, institutionnel ou associatif. Le travail partenarial élargi aux bailleurs sociaux a été renforcé par la présence des équipes de l'Espace Autonomie (CLIC 5) et de l'EHPAD Gabrielle d'Estrées.

Au-delà de l'examen des situations complexes (une trentaine par mois), une meilleure connaissance de l'offre et l'organisation d'échanges de pratiques sont développées autour des actions de prévention et d'accompagnement des publics fragilisés. 11 rencontres pour 71 situations examinées en 2019.

**Projets 2020**

- **Développer les actions de prévention santé en direction des publics en voie de fragilisation ;**
- **Faciliter et sécuriser les inscriptions et les encaissements des services seniors grâce à la mise en place du logiciel « Sonate » (paiement en ligne, voire inscription sur portail).**